



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 12 juin 2024

Séance Publique du
Mercredi 19 juin 2024

CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITES + NATURE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Patricia QUERO-RUEN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES, Loïc TONNERRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Christine LE NORMAND à Patricia QUERO-RUEN, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Claude ORVOINE, Laëtitia LAFFONT à Armelle GEGOUSSE, Emmanuelle TROCADERO à Michel LE MESTRALLAN, Marie-Hélène HUCHET à Annie VERDES.

Secrétaire de séance : Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL.

Présents : 27
Pouvoirs : 06
Absent : 00

n°22

CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITES + NATURE

Rapporteur : Claude ORVOINE

Dans le cadre des actions menées pour la reconquête de la qualité de l'eau inscrites dans le contrat territorial du bassin versant du Scorff, Lorient agglomération, en collaboration avec le Roi Morvan communauté, Quimperlé Communauté et la communauté de communes du Kreiz Breizh, a pour mission d'accompagner les communes qui le souhaitent sur la gestion et l'entretien des espaces verts, notamment la réduction, voire la suppression des produits sanitaires, comme adoptée par la ville de Ploemeur depuis de nombreuses années.

Cet accompagnement se concrétise par la réalisation d'audits réguliers sur les pratiques d'entretien des espaces communaux pour vérifier le positionnement des communes dans la « Charte Régionale d'entretien des espaces des collectivités ».

En 2024, l'outil de suivi proposé à l'échelle régionale évolue et devient la « Charte +Nature », portée par la FREDON Bretagne, qui décrit toujours la démarche à mettre en œuvre pour atteindre le « Zéro phyto » mais vise dorénavant à enrichir son approche en intégrant de nouveaux objectifs de pratiques vertueuses limitant la production de déchets verts, optimisant la gestion de l'eau et favorisant la biodiversité et un retour de la nature en ville.

La ville de Ploemeur, déjà fortement intégrée à la démarche zéro phyto et accompagnée dans la déclinaison de la « Charte Régionale d'entretien des espaces des collectivités », souhaite poursuivre son engagement et ses actions en faveur de cette thématique et de la protection de l'environnement en confirmant son adhésion à la nouvelle « Charte + Nature ».

La charte ayant évolué, il est nécessaire de délibérer afin d'acter ce nouvel outil et poursuivre l'accompagnement de la commune en lien avec Lorient Agglomération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du mercredi 5 juin 2024 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte d'entretien des espaces des collectivites + Nature.

Délibération adoptée à l'unanimité – 1 abstention (Annie VERDES)

